



### **Article 1 : La Bible**

Nous croyons à la divine inspiration des Saintes Ecritures, constituées des soixante-six livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, qui sont la Parole de Dieu exempte d'erreur dans sa rédaction originale, autorité souveraine en matière de foi et de vie.

Agissant par son Esprit dans les écrivains, dans le respect de leurs personnalités et malgré leurs imperfections, Dieu a veillé à la formation et à la transmission de l'Ecriture Sainte : il l'a pleinement et verbalement inspirée.

Elle est la seule Parole écrite de Dieu et aucune révélation n'a pouvoir de la modifier.

2 Timothée 3 : 16, 17; 2 Pierre 1 : 21; Deutéronome 4 : 2; Apocalypse 22 : 18, 19; Matthieu 24 : 35

### **Article 2 : Dieu**

Nous croyons en un seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, Créateur de l'Univers et de tout ce qui s'y trouve, existant en trois personnes de la même nature, éternelles mais distinctes.

Dieu est éternel, infini et omniscient. Il est le Seigneur souverain de l'univers visible et invisible. Il est absolument saint, juste et bon. Il est amour.

Genèse 1 : 1; 17 : 1; Deutéronome 32 : 6; 2 Chroniques 6 : 18; Psaume 90 : 2; 115 : 3; 121 : 4; 145 : 17; Proverbes 3 : 12; Esaïe 6 : 3; 43 : 10; Lamentations de Jérémie 3 : 22,23; Matthieu 28 : 19; Jean 16 : 27; Romains 2 : 11; 2 Corinthiens 6 : 18; 13 : 13; Galates 4 : 4 à 6; Ephésiens 2 : 18; Colossiens 1 : 15 à 17; 1 Jean 3 : 1; 4 : 9,10; Jérémie 23 : 24

### **Article 3 : Jésus-Christ**

Nous croyons en Jésus-Christ, à sa parfaite divinité, à sa préexistence éternelle, à sa naissance d'une vierge, à sa parfaite humanité hormis le péché, à sa mort expiatoire à notre place, à sa résurrection et à son ascension corporelles, à son prochain retour personnel, visible et glorieux.

Matthieu 16 : 27, 28 et 24 : 30; 28 : 20; Marc 16 : 6; Luc 1 : 34, 35; 24 : 39; Jean 1 : 14, 18; 5 : 18; 10 : 38; Actes 1 : 11; 4 : 12; 17 : 31; Romains 8 : 3; 31 à 34; Colossiens 1 : 15 à 19; 1 Timothée 2 : 5; Hébreux 1 : 3, 6, 8; 2 : 17, 18; 4 : 14 -16; 8 : 1,2; 9 : 12 et 10 : 14; 1 Pierre 4 : 5; 1 Jean 2 : 1, 2

### **Article 4 : Le Saint-Esprit**

Nous croyons en l'Esprit Saint, à sa parfaite divinité, à sa personnalité, à sa réception au moment de la conversion à Dieu, à son habitation en tous ceux qui croient en Jésus-Christ, à son action dans l'Église.

Le Saint-Esprit agit toujours en plein accord avec la Parole de Dieu.

Le rôle du Saint-Esprit dans le cœur de chaque chrétien est de lui accorder le pouvoir de vivre une vie nouvelle en harmonie avec Dieu. Il lui fait comprendre les Écritures, le convainc de péché, lui rappelle la valeur de la mort de Christ pour sa purification quotidienne. Il fait se développer les vertus de Christ dans son cœur. Il le conduit et guide ses prières.

Il équipe souverainement chaque membre du corps de Christ d'un ou de plusieurs dons pour le service de Dieu et le témoignage auprès des hommes.

Actes 5 : 3, 4; 1 : 8; Jean 16 : 13 à 15; Romains 8 : 9, 14, 26, 27; 12 : 3 à 8; 1 Corinthiens 12 : 4 à 13 et 27; Jean 14 : 15 à 26; Galates 5 : 22; 1 Jean 2 : 20; 1 Pierre 4 : 10, 11

### **Article 5 : L'homme et le péché**

Nous croyons que l'homme, créé à l'image de Dieu, a chuté, et que toute l'humanité demeure depuis lors sous la domination de Satan, dans la révolte, la corruption et la condamnation.

L'homme a été créé pour vivre en parfait accord avec Dieu, dans une bienheureuse dépendance face à lui. C'est le choix du premier homme et de la première femme de rejeter cette dépendance qui les conduisit à ce que la Bible appelle péché, c'est-à-dire rater le but que Dieu avait fixé aux hommes.

De ce fait, l'homme pécheur n'est pas conscient de l'amour de Dieu pour lui et se trouve sous la domination de Satan et du péché, dont l'aboutissement est le châtement éternel.

Genèse 1 : 27; 3; Romains 3 : 10 à 23; 5 : 12 à 21; 6 : 23; 1 Jean 5 : 19b; Ephésiens 2 : 1 à 3; 11, 12; 4 : 17 à 19; Col 1 : 21; Apocalypse 21 : 8

### **Article 6 : Le salut**

Nous croyons que la justification de l'homme s'opère par la grâce de Dieu en Jésus-Christ et qu'elle est reçue uniquement par la foi personnelle. Nous croyons à la nécessité de la repentance et de la nouvelle naissance conduisant à une vie de piété, de sanctification, de témoignage et de service à la gloire de Dieu par l'action du Saint-Esprit.

En recevant Christ par la foi, l'homme est baptisé dans le Saint-Esprit. Par là, il naît à la vie nouvelle en Jésus et il est intégré à l'Église, corps de Christ. Il est pardonné, justifié, réconcilié avec Dieu, libéré de la domination de péché et de Satan. Bien qu'il demeure encore dans une situation de tension à cause de son ancienne nature, l'Esprit Saint agit en lui pour le transformer et le faire croître dans la foi, l'amour et la sainteté. Par le Saint-Esprit, l'homme régénéré produit alors des œuvres bonnes attestant la réalité de sa foi. La plénitude du salut sera manifestée lorsque Jésus-Christ reviendra.

Ephésiens 2 : 4 à 10; Galates 3 : 2 à 5; Romains 3 : 24 à 30; 4 : 25; 6 : 3 à 11, 23b; 7 : 14 à 25; Tite 2 : 11 à 14; Jacques 2 : 14 à 26; 1 Corinthiens 12 : 13; 2 Corinthiens 5 : 17; 1 Jean 3 : 2

### **Article 7 : l'Église**

Nous croyons que l'Église universelle est l'ensemble des rachetés de Jésus-Christ, de toutes races, de tous les pays et de tous les temps. Son unité véritable est dans son unique Chef, Jésus-Christ, par l'œuvre du Saint-Esprit. Nous croyons que l'expression visible de l'Église universelle, colonne et appui de la vérité, est dans les églises locales.

Les églises locales autonomes, constituées selon le modèle du Nouveau Testament, sont le milieu de vie naturel des chrétiens. C'est dans ce cadre qu'ils témoignent de leur conversion personnelle à Christ par le baptême (c'est-à-dire l'immersion). Ils s'unissent et s'accordent dans l'écoute de la Parole de Dieu, dans la communion fraternelle, dans le partage de la Cène constituée du pain et du vin représentant respectivement le corps et le sang du Seigneur, et dans la prière. Ils mettent au service de tous leurs capacités et les dons de l'Esprit que Dieu a diversement accordés à chacun.

Le baptême et la Cène ne sont pas des sacrements, mais des signes visibles d'une réalité vécue par les croyants nés de nouveau, à qui ils sont donc tout naturellement réservés et ordonnés.

La direction de chaque église locale est déléguée par le Seigneur aux hommes qu'il appelle et qualifie par les dons spirituels nécessaires à l'exercice de leur ministère (les anciens). Cependant, l'appel, les dons et la reconnaissance de leur charge ne leur confèrent ni suprématie ni pouvoirs spéciaux.

1 Corinthiens 1 : 2; 14 : 33b; 16 : 1; 11 : 23 à 26; 12 : 13; Ephésiens 1 : 22; Ephésiens 4 : 4 à 16; 1 Timothée 3 : 14,15; Matthieu 28 : 19,20; Actes 2 : 41,42; 8 : 12; 10 : 25,26; 14 : 23; Hébreux 13 : 17; Romains 12 : 4 à 8; 1 Pierre 4 : 10,11; Galates 2 : 11; Colossiens 2 : 8; Apocalypse 5 : 9

### **Article 8 : L'au-delà**

Nous croyons à la résurrection de tous les hommes : à la félicité éternelle des rachetés et au châtement éternel des pécheurs impénitents.

Jésus-Christ reviendra en personne pour chercher son Église, et ceci à l'heure choisie par Dieu : c'est là notre attente.

Tous les hommes, les vivants et les morts, seront présents pour le jugement : ceux qui n'auront pas cru subiront le châtement d'être à toujours séparés de Dieu et ceux qui auront cru selon les Écritures vivront éternellement dans sa présence. Alors, le règne et la gloire de Dieu seront pleinement manifestés : c'est notre espérance.

1 Thessaloniens 4 : 13 à 18; Jean 5 : 28 à 29; 11 : 25; Actes 10 : 42; 1 Pierre 1 : 3 à 5; Matthieu 25 : 6; Luc 16 : 19 à 31; Apocalypse 21 : 3,4,8

### **Article 9 : L'État**

Nous croyons que les autorités civiles ont été instituées par Dieu pour le bien-être moral et la paix des nations et qu'il ordonne aux croyants de s'y soumettre et de prier pour elles. Toutefois, en cas de conflit entre la volonté de Dieu et la loi des hommes, l'obéissance à Dieu dans sa Parole prévaut.

Matthieu 22 : 17 à 21; Romains 13 : 1 à 7; 1 Timothée 2 : 1 à 4; Actes 4 : 19; 5 : 29

### **Addenda : Notre vision de la musique du culte**

Dieu est digne d'être célébré et honoré par une musique d'adoration et par des cantiques spirituels qui reflètent le caractère harmonieux de sa personne et de son œuvre. Puisque Dieu est à la fois transcendant et personnel, nous recherchons l'excellence et la créativité dans la musique des cultes, en évitant des styles superficiels d'interprétation musicale. Pour que Dieu soit glorifié, nous croyons que le ministère musical doit s'épanouir dans un esprit de service, et non dans la mise en valeur de l'interprète.

Psaume 96 : 1 à 3; Psaume 150; Colossiens 3 16; Ephésiens 5 : 18 à 21